

La responsable,
Laëtitia DEBRIX,
vous accueille:

Sur rendez-vous

- mardi de 14h00 à 17h00.
- jeudi de 14h00 à 18h00.
- autres créneaux possibles.



Ateliers d'éveil:

(hors vacances scolaires)

- **mardi** (au centre de loisirs, à Montfarville), de 9h00 à 12h00.
- **Jeudi et vendredi** (dans les locaux du pôle de proximité du Val de Saire, à Quettehou), de 9h00 à 12h00.



coordonnées

**RAM du pôle de proximité
du Val de Saire,
15 rue du stade, CS 50018
50630 Quettehou**



Téléphone :

02.33.23.12.36 (direct)

02.33.23.12.80 (standard)

Messagerie : laetitia.debrix@lecotentin.fr



En partenariat avec



Informations sur le site:

<http://www.mon-enfant.fr>



pôle de proximité du Val de Saire

Relais Assistantes Maternelles du Val de Saire



Lieu d'accueil,
d'informations et
d'échanges
pour les parents, futurs
parents et assistantes
maternelles

Le relais est un lieu ...



- D'accueil, neutre, où l'animatrice est disponible pour vous.
- D'information et de conseil destiné :
 - * aux assistantes maternelles de la Communauté de Communes.
 - * aux familles qui cherchent un mode de garde ou qui sont employeurs.
- D'information sur les **droits et les devoirs** de chacun, employeur et employé.
- De **rencontres, d'écoute et d'échanges**, pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants.



Pour vous parents, le relais vous accompagne :



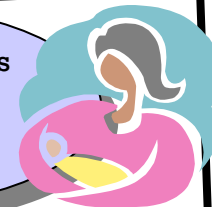
- Dans votre recherche pour trouver une assistante maternelle sur le territoire.
- Dans vos démarches d'employeur (contrat de travail, caf, pajemploi.)
- En vous proposant un lieu d'accueil, d'écoute et de conseil en cas de difficultés.

Pour Vos enfants:



Le relais propose des activités d'éveil et de socialisation pour les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles.

Pour vous, assistantes maternelles le relais vous propose:



- Des temps de rencontre, d'échanges avec les autres assistantes maternelles.
- Un lieu d'écoute.
- Un nouvel espace de jeux pour les enfants que vous accueillez.
- Des renseignements sur votre statut, vos conditions de travail...
- Aux personnes non agréées : des renseignements sur la profession, l'agrément...